

Décision n° 015-2023

Service : Marchés Publics

**Objet : ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ATELIERS CREATIFS
POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE**

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Considérant, la nécessité de proposer des ateliers créatifs dans le cadre du Relais Petite Enfance.

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la microentreprise – Pinceaux Curieux située 2 grande rue – 54630 BABONVILLE, pour un montant maximum de 1 428,00€ H.T.
L'accord-cadre est conclu du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER